

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2108>



# Non à l'adhésion de la FSU à la CSI (tribune libre)

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Vie syndicale - Archives -



Date de mise en ligne : lundi 23 avril 2007

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

### Pourquoi refuser l'adhésion à la CSI ?

Au congrès de Marseille la proposition précipitée d'adhésion à la CSI (la création de la CSI est toute récente et les syndiqués en ignoraient tout) n'a pas été adoptée car n'atteignant pas les 70 % requis statutairement. Il a été décidé de consulter les syndiqués.

Au congrès du Snes à Clermont-Ferrand, fin mars, les délégués ont fait échec à la direction qui voulait que le congrès se prononce pour l'adhésion, alors que les syndiqués n'avaient encore été ni informés ni consultés.

### Qu'est-ce que la CSI ?

– La CSI lutte pour la « *gouvernance démocratique de l'économie mondiale* » ! N'est-ce pas de la **soumission à l'ordre social existant jusque dans le choix du vocabulaire** ? Or, **reprendre les concepts et le vocabulaire de l'adversaire ne démontre-t-il pas une mise sous influence** ?

– Elle revendique un « *statut consultatif dans l'élaboration et l'application* » des accords de l'OMC, et de nombre d'institutions internationales. N'est-ce pas vouloir, à la manière de la CES (Confédération Européenne des Syndicats) endosser les choix effectués par l'adversaire libéral ?

– Elle exprime son « *soutien indéfectible au rôle, à l'autorité de l'ONU* ». Indéfectible ? Comme en Irak ? Que devient **la nécessaire indépendance des organisations syndicales** ? Affirmation d'autant plus inquiétante que **les statuts** (article IV page 5) **prévoient la sanction des organisations affiliées pour action contraire aux décisions de la CSI, et même en cas d'inaction !**

– Elle défend le droit à un « *travail décent* ». Un professeur recruté localement, polyvalent, sous contrat de droit privé, est-ce du « *travail décent* » ? **Le pire des négriers, a-t-il jamais prétendu offrir autre chose qu'un « *travail décent* » ?**

**On chercherait vainement une revendication précise dans les textes fondateurs de la CSI.** Les internationales ouvrières réclamaient, par exemple, la journée de 8 heures ! Cette seule revendication serait, aujourd'hui encore, un progrès et contribuerait à limiter les délocalisations. Bref, les principes de la CSI ne sont pas des principes syndicaux.

### Les arguments des partisans de l'adhésion sont purement tactiques :

– La FSU serait isolée. Intégrer une organisation de 170 millions (environ) voilà qui aurait du poids ! C'est oublier que ce qui compte ce sont les forces militantes et non le nombre absolu.

– En entrant tout de suite à la CSI, la FSU pourrait peser sur les orientations de la CSI. Mais pour peser à 200 000 dans une masse de 170 000 000, il va falloir réaliser des miracles (**la laïcité est un principe absolument étranger à la CSI**) ! Or c'est l'inverse qui est vrai : se placer en position d'attente permet de négocier les conditions de l'adhésion. Et puis c'est faire fi des statuts **du congrès de la CSI** : article VII : « aucun délégué ne pourra prendre la parole plus d'une fois sur un même sujet (...) le secrétaire général aura le droit de prendre la parole chaque fois qu'il le désire (...) Si le président estime qu'il n'y a pas de divergences d'opinion (...) il lui sera loisible de prononcer la clôture du débat (...) Le président peut inviter un orateur à regagner sa place si les observations de ce dernier ne rentrent pas dans le cadre du sujet discuté »... **A défaut de précision dans les revendications, rien n'a été omis pour faire taire les dissidents !** Le chiffre du nombre d'adhérents à la CSI permet de faire oublier que **la plupart des syndicats non réformistes dans le monde ne s'y trouvent pas**. Par exemple en Asie et en Amérique du sud. **Il y a donc la place pour construire tout autre chose, d'autant que l'internationalisme** (et non l'action internationale dans les wagons de l'ONU) **est toujours né des luttes menées sur un plan national et non l'inverse.**

– Dernier argument : **et si le Snes, ou d'autres syndicats de la FSU votaient différemment de l'orientation majoritaire**, cela ne risquerait-il pas d'affaiblir la FSU ? Mais c'est exactement le contraire car cela obligerait la direction fédérale à revoir sa position.

## Non à l'adhésion de la FSU à la CSI (tribune libre)

---

**Votons non à l'adhésion de la FSU à la CSI dans l'état actuel des choses !**

**Jean de Rohan**

---

*Post-scriptum :*

*Cette tribune libre n'engage pas le SNES 58 : elle est publiée à la demande de son auteur.*

– Pour d'autres avis et informations au sujet de l'adhésion de la FSU à la CSI, vous pouvez consulter, sur notre site, la [rubrique du S3 consacrée à ce débat](#), ainsi que le [site national de la FSU](#).